

# L'ARRÊTÉ DE PÉRIL : FONCTIONNEMENT ET EXPLICATIONS

jeu 12/07/2018 - 10:00

**Source *Baticopro.com***

Une procédure de péril vise à protéger la sécurité des personnes vivant dans un lieu estimé dangereux. Cette action est toujours prise envers le propriétaire du logement et donc, en copropriété, envers les copropriétaires de l'immeuble. Dans cet article, nous vous expliquons plus en détail en quoi consiste un arrêté de péril et comment cela fonctionne.

## Déclaration de péril imminent

Tout résident de l'immeuble, tout voisin de la copropriété et tout passant dans la rue à proximité du bâtiment, peut et doit signaler l'insécurité prodiguée par l'habitation. Pour cela, le signalement se fait auprès de la mairie, soit par un appel, soit en personne, soit par courrier, soit par mail électronique. Suite à la réception de ces informations, les services adéquats se rendront sur les lieux afin de constater la gravité de l'insécurité du bâtiment. Les services de la mairie disposent de 3 mois pour réaliser ce constat.

Attention, la procédure de péril ne doit pas être confondue avec la procédure d'insalubrité.

[Lire la suite sur baticopro](#)

